



**Pierre Morel-A-L'Huissier  
Député de la Lozère**

**Paris, le 12 avril 2012**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**La Mission ruralité divulgue les mesures immédiatement applicables**

Après une réunion de travail à l'Elysée, la Mission parlementaire divulgue parmi les 200 mesures du rapport les dispositions réglementaires qui pourraient faire l'objet d'une application immédiate:

**Mesures à caractère général**

- émergence du principe d'adaptabilité des normes en milieu rural

**Organisation des services publics**

- nommer un correspondant ruralité auprès de chaque Préfet
- décider d'un moratoire rural sur la RGPP notamment au niveau des écoles primaires ( disparition de la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur 2
- respect des engagements pris en application de la Charte sur les services publics en milieu rural à travers la mise en place d'un concertation obligatoire avant toute réorganisation ou suppression
- développer des agences postales communales et des relais poste pour renforcer l'attractivité territoriale
- renforcer le maillage des RSP et mettre en place des bornes interactives ( 2500 RSP au lieu des 300 actuels)
- constitution de groupements d'intérêt public pour favoriser l'ingénierie publique

**Technologies de l'information et de la communication**

- développer les TIC et le télétravail, télé médecine et enseignement à distance

**Développement économique-commerce-artisanat emploi**

- assouplissement des marchés publics pour les TPE en milieu rural
- suivi de l'impact des dispositifs d'aide au niveau départemental conférence départementale du développement économique sous l'autorité des Préfets départementaux

- aide au commerce rural

### **Agriculture**

- assouplissement de l'exploitation des petites carrières
- supprimer les incidences sur le régime d'imposition des exploitants agricoles des indemnités versées au titre du fonds national de garanties des calamités agricoles et également pour les versements différés des aides découplées de la PAC (**défiscalisation des aides**)
- simplifier la réglementation pour favoriser les circuits courts en agriculture
- clarification du concept de rase en milieu agricole
- 

### **Forêts**

- simplifier les plans simples de gestion forestières
- stimuler l'attractivité du fonds d'épargne forestière

### **Santé accès aux soins**

- assouplir les conditions de création des maisons de santé
- instaurer une obligation de stage dans les territoires ruraux pour les étudiants en médecine générale
- revalorisation des médecins généralistes
- proposer des mesures d'accompagnement d'adaptation et de dérogation en matière d'accès aux soins

### **Environnement**

- simplifier la réglementation lié à la sécurité des petits barrages et des réserves collinaires : favoriser la concertation
- aménagement des mesures de protection dans les territoires ruraux: allègement de la stratification des normes

### **Urbanisme**

- instituer un délai d'instruction maximal des autorisations d'urbanisme
- mise en place d'un PLU rural

### **Tourisme et associatif**

- aides aux offices de tourisme
- développer la concertation: installation obligatoire dans tous les département ruraux d'une CDESI ( commission départementale des espaces sites et itinéraires relatifs aux sports de nature
- soutenir le bénévolat associatif

### **Education:**

- intégrer dans les effectifs des écoles rurales les enfants de 2 à 3 ans

